

L'APPROCHE QUALITÉ DÉVELOPPÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET SUPÉRIEUR

JUIN 2015

Cette synthèse a été réalisée à partir de nombreuses lectures des textes réglementaires de l'Union européenne par un collectif MAAF/DGER-BRECI et AgroSup Dijon-Eduter. Elle est accessible sur le site Eduter (www.eduter.fr) dans la rubrique « Coopération internationale ».

Table des matières

INTRODUCTION

Cadre général

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- ⊕ Processus de Bologne
- ⊕ Le système d'assurance qualité dans l'enseignement Supérieur – ENQA et ESG
- ⊕ Vers une mutation des établissements de l'enseignement supérieur ?
- ⊕ Quels outils mobilisables par les acteurs de l'enseignement supérieur ?

FORMATION PROFESSIONNELLE

- ⊕ Processus de Copenhague
- ⊕ Le système d'assurance-qualité européen
- ⊕ Le cadre européen des certifications pour l'Éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)
- ⊕ Les grands enjeux pour la formation professionnelle d'ici 2020
- ⊕ Faire de l'EFP initial une solution attrayante
- ⊕ Encourager l'excellence, la qualité et l'adéquation de l'EFP avec le marché du travail
- ⊕ Promouvoir l'innovation
- ⊕ Assouplir les conditions d'accès à la formation et aux qualifications

FORMATION DES ADULTES, FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, QUALITE

CONCLUSION

RÉFÉRENCES





INTRODUCTION

Les textes fondateurs de l'Union Européenne (UE) ne précisent pas de compétences directes en matière d'éducation même si, dès 1957, dans le traité de Rome, l'article 128 prévoit « une politique commune de la formation professionnelle ».

Il faudra attendre 1992 et le traité de Maastricht pour que les compétences de l'Europe en matière d'éducation soient reconnues. Elles sont cependant encadrées et limitées par le principe de subsidiarité : chaque pays membre reste responsable de son système éducatif. Sans pouvoir les contraindre, l'UE tente d'encourager les pays au travers de ses recommandations et, grâce à des mesures d'encouragement, à faire émerger des pratiques innovantes.

Elle essaie de développer un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie en favorisant la mobilité académique et pendant les stages des apprenants, des enseignants et des professionnels. Elle encourage également les échanges et les collaborations entre acteurs européens de la formation/éducation.

que Erasmus+ et le FSE notamment.

Ce document synthétise les principales orientations liées à la qualité de la commission européenne dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la formation des adultes en général¹.

→ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'analyse de la qualité de l'Enseignement supérieur passe par différentes étapes : le processus de Bologne dont le volet qualité a pour base l'**ENQA**, les standards et lignes directrices européens pour la qualité (European Standards and Guidelines). Au-delà des textes qui régissent la qualité, l'Europe a des objectifs plus vastes qui supposent des mutations plus globales des systèmes éducatifs dans les différents pays.

L'Europe met en place des outils d'information et des outils financiers (Erasmus+) pour aller dans ce sens.

⊕ Processus de Bologne

Le processus de Bologne du 19 juin 1999 pour l'enseignement supérieur s'articule autour de **6 actions** :

- Un système de grades académiques facilement reconnaissables qui inclut l'introduction d'un supplément au diplôme commun.
- Un système fondé sur 2 cycles : un premier cycle de 3 ans et un deuxième cycle (maîtrise) qui exige l'achèvement du premier cycle.
- Un système d'accumulation et de transfert de crédits.
- La mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs.
- La coopération en matière d'assurance qualité.
- Amélioration de la dimension européenne.

Le processus de Bologne a été complété au fil du temps avec les communiqués de Prague (19 mai 2001), de Berlin (19 septembre 2003), de Bergen (19 et 20 mai 2005), de Londres (18 mai 2007), de Leuven (28 et 29 avril 2009) et la déclaration de Budapest (12 mars 2010).

Se sont ainsi ajoutés à la déclaration initiale :

- la formation tout au long de la vie dans l'objectif de renforcer la compétitivité économique,
- la promotion de l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur,
- l'intégration des études doctorales,
- la recherche de synergies entre l'enseignement supérieur et la recherche et la promotion de l'interdisciplinarité,
- la mise en œuvre de grandes orientations pour la qualité, de cadres nationaux de qualification, de diplômes conjoints, de systèmes de validation des acquis,
- l'amélioration de la collecte des données,
- la création d'outils multidimensionnels assurant la transparence et l'ouverture accrue des établissements à l'international se sont ainsi ajoutés à la déclaration initiale.

La Commission européenne tente d'inciter les états membres, dans le respect du principe de subsidiarité, à mettre en place des systèmes d'assurance qualité pour lesquels elle propose des cadres.

¹ La formation scolaire n'a pas été traitée dans ce document.

CADRE GÉNÉRAL

Le lancement de la nouvelle stratégie politique « Europe 2020 » qui vise à soutenir l'emploi, la productivité et la cohésion sociale en Europe influence les recommandations européennes en termes de formation et d'éducation. La crise financière de 2008 a remis en cause les progrès sociaux et économiques réalisés par les pays de l'UE. La reprise économique entamée en 2010 doit s'accompagner d'une série de réformes afin d'assurer le développement durable des pays européens au cours de la décennie à venir.

L'Union Européenne a des priorités qui sont **l'emploi** (un emploi pour 75% de la population âgée entre 20 et 64 ans) et **l'augmentation du niveau de compétences**. Elle souhaite faciliter les investissements à long terme dans la modernisation de l'enseignement et de la formation, doter les personnes de compétences accrues et mieux adaptées en favorisant le renforcement de la formation tout au long de la vie et la promotion d'un meilleur accès à l'éducation. Elle souhaite également faciliter la transition entre l'éducation, la formation et l'emploi, notamment en promouvant des systèmes de formation en milieu professionnel.

Dans le nouveau cadre stratégique Education et Formation 2020, l'Union Européenne veut également promouvoir l'égalité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ainsi qu'accroître la créativité et l'innovation à tous les niveaux d'éducation et de formation. Enfin, les nouvelles technologies sont systématiquement mises en avant : les cours en ligne et les méthodes d'apprentissage diversifiées (face à face et à distance) sont encouragées. Afin d'atteindre ces objectifs, l'Europe tente d'influer sur la qualité des systèmes éducatifs formels non-formels au travers d'un ensemble de recommandations et d'incitations financières par l'intermédiaire de programmes tels

⊕ Le système d'assurance qualité dans l'Enseignement supérieur – ENQA et ESG

Dans l'Enseignement supérieur, la nécessité de mettre en place un système d'évaluation a été proposée dès 2005, dans la déclaration de Bergen avec des standards proposés par l'**ENQA** (www.ENQA.eu) (European Association for quality assurance in higher education) : **European standards and guidelines** (ESG).

Les ESG sont répartis en 3 domaines :

- Politique qualité interne des établissements,
- Politique qualité externe,
- Qualité des agences d'évaluation de la qualité.

Les bases de la politique qualité interne des établissements sont :

- la nécessité de mettre en place une politique qualité interne dans les établissements d'Enseignement supérieur,
- la mise en place d'un système d'approbation, d'examen et de révision périodique des programmes,
- une évaluation des étudiants basée sur des critères et des procédures lisibles et constants,
- un contrôle de la qualité des enseignants,
- la mise à disposition de ressources éducatives de qualité, une meilleure information des publics,
- la mise en place d'un système d'information efficace, permettant de faire remonter des indicateurs tels que le taux de réussite, l'employabilité des diplômés, la satisfaction des étudiants, leur profil...

⊕ Vers une mutation des établissements de l'Enseignement supérieur ?

L'UE a toutefois une vision de la qualité dans l'Enseignement supérieur qui va bien au-delà de la mise en place d'une politique qualité « Aussi importantes soient-elles, ces avancées ne doivent pas faire oublier que la place de l'Enseignement supérieur dans la stratégie globale de Lisbonne dépasse de loin le programme de réformes de structures initié par la Déclaration de Bologne » (CE, 2003b).

« Pour sa croissance, la société de la connaissance dépend de la production de nouvelles connaissances, de leur transmission à travers l'éducation et la formation, de leur diffusion par le biais des technologies de l'information et de la communication et de leur utilisation par des procédés industriels ou des services nouveaux.

Les universités ont ceci d'unique qu'elles prennent part à l'ensemble de ces processus, au cœur même de ceux-ci, par leur rôle fondamental dans les trois domaines que sont, premièrement, la recherche et l'exploitation de ses résultats grâce à la coopération industrielle et aux entreprises nées de la recherche, deuxièmement, l'éducation et la formation, notamment la formation des chercheurs, et troisièmement, le développement régional et local auquel elles peuvent apporter une contribution significative » (CE, 2003c).

En 2005, dans une communication intitulée renforcement du triangle de la connaissance, l'UE prône la nécessité d'accroître nettement la diversité en ce qui concerne les

groupes cibles, les méthodes d'enseignement, les points d'entrée et de sortie, le panachage des disciplines et des compétences dans les programmes, etc. ; d'instaurer une « culture d'excellence » généralisée en concentrant les financements non seulement sur les centres et réseaux d'ores et déjà avérés dans un domaine de recherche ou de formation mais également sur ceux qui ont le potentiel de le devenir ; d'encourager un enseignement et un apprentissage plus flexibles et plus ouverts sur le marché du travail en exploitant le potentiel qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ; d'élargir l'accès et la motivation des étudiants ainsi qu'améliorer le taux de succès grâce à la diversification des programmes, l'accroissement de la mobilité, l'amélioration de l'accompagnement et de l'orientation, l'assouplissement des politiques d'admission et la facilitation des frais d'études (bourses, prêts, logements abordables, etc.) ; de faciliter la reconnaissance des diplômes ; de renforcer les ressources humaines des universités grâce à un environnement qui se fonde en particulier sur des procédures ouvertes, transparentes et concurrentielles et enfin de créer au niveau européen un cadre des qualifications de l'enseignement supérieur et un réseau d'agences de garantie de la qualité.

Sans que cela soit toujours explicitement énoncé, l'UE fait le constat d'une profonde mutation socio-économique qui impliquera une transformation du rôle et des compétences des acteurs de l'Enseignement supérieur notamment en prônant une gestion plus efficace des universités et une diversification des moyens de financement.

Confrontée à des niveaux d'investissement privés comparativement bas et à des rendements privés de l'éducation universitaire comparativement élevés, la principale responsabilité des pouvoirs publics est non seulement de continuer à fournir aux établissements d'Enseignement supérieur et aux étudiants un niveau suffisant de financement public, mais aussi de trouver des moyens de l'augmenter en accroissant et en diversifiant les participations privées à l'Enseignement supérieur (CE, 2003a).

Elle fait également le constat du besoin d'une plus grande justice sociale. La plupart des universités ont tendance à proposer les mêmes programmes mono-disciplinaires et méthodes traditionnelles orientés vers le même groupe des étudiants ayant le plus d'aptitudes scolaires – ce qui entraîne l'exclusion de ceux qui ne se fondent pas dans le modèle standard (CE, 2005).

L'Union Européenne souhaite que les universités fassent également porter leurs efforts sur l'accès à l'Enseignement supérieur en élargissant les voies d'accès (recours à la VAE par exemple), en favorisant l'accès aux groupes défavorisés (par la sensibilisation, l'information), en luttant contre le décrochage (par la mise en place de services de soutien, d'orientation et de conseil par exemple).

Les liens devraient être renforcés avec le monde du travail : « L'Enseignement supérieur européen (...) reste aussi fortement isolé de l'industrie, avec qui le partage

de connaissances et la mobilité restent limités. En conséquence, un nombre trop élevé de diplômés (même du niveau le plus élevé de l'enseignement) ne possède pas l'esprit d'entreprise et les qualifications dont a besoin le marché du travail. La plupart des universités sont largement dépendantes de l'État et mal préparées à la course mondiale au talent, au prestige et aux ressources » (CE, 2005).

⊕ **Quels outils mobilisables par les acteurs de l'Enseignement supérieur ?**

Parmi les outils proposés par l'UE et destinés au grand public, le classement Umultirank (www.u-multirank.eu) a été lancé à Bruxelles le 13 mai 2014 par Androulla Vassiliou, Commissaire européenne à l'Éducation. Les indicateurs qui permettent le classement des universités reflètent les priorités sur lesquelles l'UE souhaite peser.

Il note selon 5 indicateurs : la recherche, l'enseignement, l'orientation internationale, le succès dans le transfert de connaissances par le biais de partenariats avec les entreprises et les start-up, la participation régionale.

L'UE a également mis en place un outil financier, Erasmus+ (qui fait suite au programme LLP) qui au travers de ses différents volets vise à aider les établissements d'Enseignement supérieur à atteindre les objectifs souhaités ; Erasmus+ soutient la mobilité des étudiants et des personnels. Au travers du volet des partenariats stratégiques, il encourage la mise en place de pratiques innovantes, la collaboration entre universités et collectivités locales, la collaboration avec les entreprises pour développer les compétences entrepreneuriales ou la pertinence des offres de formation, le développement des mobilités virtuelles, de l'utilisation des TIC et de ressources éducatives ouvertes et également le développement des outils de transparence de validation et de reconnaissance des qualifications.

Au travers du volet « Alliance de la connaissance », il vise à développer des méthodes d'enseignement innovantes et multidisciplinaires ainsi qu'à stimuler l'esprit d'entreprise et d'encourager les échanges avec les entreprises.

➔ **FORMATION PROFESSIONNELLE**

⊕ **Processus de Copenhague**

La coopération européenne en termes de formation professionnelle est orientée par le processus de Copenhague daté de 2002. Il a pour objectifs de soutenir la qualité des systèmes, de favoriser la mobilité et de faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie.

Le processus de Copenhague est amendé tous les deux ans et son évolution peut être suivie au travers des communiqués de Maastricht (2004), d'Helsinki (2006), de Bordeaux (2008) et de Bruges (2010).

Le processus de Copenhague a permis d'élaborer des outils communs en faveur de la transparence des systèmes de formation professionnelle et de qualifications :
- Le Cadre Européen de Référence pour l'Assurance de la Qualité dans l'enseignement et la formation profes-

sionnels (EQAVET - European Quality Assurance Reference Framework for Vocational Education and Training).

- Le système européen de « crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels » (ECVET - European Credit system for Vocational Education and Training).

⊕ **Le système d'assurance-qualité européen EQAVET** recommande un système d'assurance qualité en 4 étapes :

- Planification (définition des objectifs, consultation permanente pour définir les besoins, répartition des responsabilités, définition d'une politique d'information, ...);
- Mise en œuvre (examen des ressources, établissement de lignes directrices et de normes, formation des enseignants, ...);
- Évaluation (mise en place d'une méthode, participation des parties intéressées au contrôle, mise en place de systèmes d'alerte, utilisation d'indicateurs de performances, collectes de données, ...);
- Réexamen (processus régulièrement analysés, information du public...).

Une liste de 10 indicateurs permet de mettre en évidence les critères de qualité essentiels pour la formation professionnelle ; parmi ceux-ci , l'investissement dans la formation des enseignants, la comparaison entre les taux de participation à des programmes de formation, les taux d'achèvement et les taux d'accès à l'emploi à l'issue de la formation, l'utilisation des acquis sur le lieu de travail, l'identification des besoins des entreprises, la participation des groupes vulnérables et les moyens mis en place pour faciliter l'accès à la formation professionnelle.

⊕ **Le cadre européen des certifications pour l'Éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)**

Une recommandation a été publiée en avril 2008 pour la mise en place d'un cadre européen des certifications. Elle prévoit « la création d'un cadre de référence commun, destiné à servir d'outil de transposition pour les différents systèmes et niveaux de certification, tant pour l'Enseignement général et supérieur que pour l'enseignement et la formation professionnels ».

Le système européen de « crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels » (ECVET - European Credit system for Vocational Education and Training) a été lancé par une recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009.

L'objectif principal est de pouvoir reconnaître les acquis d'apprentissage dans le cadre d'une mobilité nationale ou européenne. Il repose sur la notion clef des acquis d'apprentissage qui définissent les savoirs, aptitudes et compétences qui peuvent être obtenus dans différents contextes de formation, sur l'existence d'une confiance mutuelle renforcée par l'existence d'accords de partenariat et de contrats pédagogiques, sur le découpage en unités d'acquis d'apprentissage et la constitution de crédits.

⊕ Les grands enjeux pour la formation professionnelle d'ici 2020

Comme pour l'Enseignement supérieur, les ambitions de l'UE pour le secteur de la formation professionnelle vont au-delà du simple établissement d'un système qualité.

Les Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les priorités de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels pour la période 2011-2020 (JO 324 du 1.12.2010) visent à concrétiser deux des objectifs d'Europe 2020 : porter à 40% le nombre de personnes de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10% d'ici 2020.

Ces conclusions ont été entérinées par le communiqué de Bruges du 7 décembre 2010.

Les objectifs pour la période 2011-2020 sont :

- **Faire de l'EFP initial une solution attrayante.**

À court terme, les autorités nationales sont invitées à promouvoir l'attrait de l'EFP mais aussi à soutenir les activités permettant aux élèves de se familiariser avec les filières et les possibilités de carrières offertes.

- **Encourager l'excellence, la qualité et l'adéquation de l'EFP avec le marché du travail.**

Entre 2011 et 2014, la mise en place de cadres nationaux d'assurance de la qualité a progressé. La coopération entre les organismes d'EFP et les entreprises devrait également être renforcée, notamment en organisant des stages en entreprises pour les enseignants. Les organismes d'EFP devraient recevoir un retour d'information sur l'employabilité de leurs diplômés.

- **Assouplir les conditions d'accès à la formation et aux qualifications.**

Au niveau national et à court terme, il sera nécessaire de faire le point sur l'utilisation des incitations à participer à l'EFP et sur les droits et obligations des parties concernées. Les autorités nationales devraient également prendre les mesures appropriées pour encourager la participation à l'EFP continu.

Une correspondance entre les niveaux du cadre européen des certifications et ceux des cadres nationaux a été établie en 2012.

- **Encourager la mobilité internationale dans l'EFP.**

Les États membres devraient notamment encourager les étudiants et les professionnels à participer à un programme de mobilité mais également les autorités locales et régionales ainsi que les organismes d'EFP, à développer des stratégies d'internationalisation. L'apprentissage des langues devrait être intégré dans les programmes.

- **Promouvoir l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies.**

Au niveau national, les partenariats entre les organismes d'EFP, les établissements d'enseignement supérieur, les centres de design, d'art, de recherche et d'innovation devraient être encouragés. Les organismes d'EFP devraient être dotés de l'équipement nécessaire en matière de nouvelles technologies.

Favoriser les stages pratiques devrait aussi encourager la promotion de l'esprit d'entreprise.

- **Rendre l'EFP accessible à tous, notamment en améliorant sa contribution à la lutte contre le décrochage scolaire.**

La participation des personnes peu qualifiées et des autres groupes «à risque» devrait être favorisée par des services de soutien et d'orientation appropriés, l'utilisation des nouvelles technologies et des systèmes de suivi.

Les conclusions du Conseil du 15 février 2013 recommandent entre autres d'« améliorer les performances des systèmes d'éducation et de formation et le niveau général de qualifications et de compétences, par exemple en associant plus étroitement le monde du travail au monde de l'enseignement et en veillant à ce qu'une communication efficace et des partenariats solides soient mis en place entre les différents domaines d'action, les sous-secteurs de l'éducation et de la formation, les partenaires sociaux, ainsi que différents échelons des pouvoirs publics ». Dans le même document, le Conseil encourage le développement de formations par le travail et de formations diplômantes courtes de niveau post-secondaire ou tertiaire axées sur des domaines ayant des potentiels de croissance ou connaissant des pénuries de compétences.

Il met également l'accent sur l'importance des TIC et recommande d'« optimiser l'utilisation des TIC dans l'apprentissage et l'accès à des ressources pédagogiques en libre accès de qualité, par exemple en favorisant l'enseignement et l'évaluation fondés sur les TIC, en promouvant la transparence des droits et obligations des utilisateurs et des producteurs de contenus numérisés et en aidant les établissements d'éducation et de formation à s'adapter à l'émergence de ressources pédagogiques en libre accès ».

Les conclusions du 15 février 2013 sont largement reprises dans les conclusions du 24 février 2013 qui sur le sujet des TIC recommande l'utilisation accrue de deux outils : la plate-forme eTwinning, mise en place en 2005 qui permet aux acteurs de l'éducation de coopérer au niveau européen en apportant du soutien, des outils et des services pour faciliter la création de partenariats et le portail européen pour l'éducation ouverte, créé en 2013 qui constitue une référence pour les ressources pédagogiques libres en Europe.

Enfin il est à noter que le renforcement des compétences de base (maths, français, sciences, langues) et de compétences transversales fondamentales (compétences numériques, « apprendre à apprendre », initiative, esprit d'entreprise et sensibilité culturelle) sont des points sur lesquels il est impératif de faire des efforts supplémentaires.

- **Qualité des stages :**

La recommandation du 22 avril 2013 pour l'établissement d'une garantie pour la jeunesse, qui vise à garantir à tous les jeunes de moins de 25 ans un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les 4 mois suivants la perte de leur

emploi ou la fin de leurs études, a été complétée par l'adoption d'une recommandation pour l'établissement d'un cadre de qualité pour les stages.

Le parlement souhaite l'amélioration des conditions de travail des stagiaires ainsi que des contenus des stages. Il recommande le passage systématique d'une convention mentionnant les objectifs éducatifs, les conditions de travail, l'existence ou non d'une indemnité, les droits et obligations des 2 parties ainsi que la durée du stage. En ce qui concerne les objectifs d'apprentissage, il faut promouvoir les bonnes pratiques, définir des objectifs d'apprentissage clairs, les tâches dévolues aux stagiaires doivent concourir à l'atteinte de ces objectifs. Il faut également désigner un maître de stage qui guidera le stagiaire dans son travail et pourra évaluer ses progrès. La recommandation insiste également sur l'importance de la reconnaissance du stage : elle encourage les entreprises accueillant des stagiaires à leur délivrer un certificat attestant des connaissances et compétences acquises durant le stage.

Plusieurs initiatives européennes ont travaillé plus spécifiquement sur la qualité des stages : on peut citer le site EU-Move², résultat d'un projet européen qui propose des critères de qualité à la fois pour les établissements scolaires et les entreprises accueillant des stagiaires. On peut aussi se référer au site European mobility³, outil en ligne qui permet de faciliter l'élaboration des conventions de stage en prenant en compte la législation en vigueur dans chaque pays.

⊕ **Quels outils mobilisables pour les acteurs de la formation professionnelle ?**

Europass : europass.cedefop.europa.eu

L'Europass est constitué de cinq documents pour décrire ses compétences et qualifications en Europe.

→ Deux documents en accès libre, complétés par les citoyens européens :

– le Curriculum vitae aide à présenter ses compétences et qualifications efficacement et clairement. Vous pouvez créer votre CV en ligne ou télécharger le modèle, les exemples et les instructions.

– le Passeport de langues est un outil d'autoévaluation pour vos compétences et qualifications linguistiques. Vous pouvez créer votre Passeport de langues en ligne ou télécharger le modèle, les exemples et les instructions.

→ Trois documents délivrés par les autorités compétentes en matière d'enseignement et de formation :

– l'Europass Mobilité permet de consigner les savoirs et compétences acquis dans un autre pays européen;

– le Supplément descriptif du certificat décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de certificats de l'enseignement et formation professionnels;

– le Supplément au diplôme décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur.

♦ Alliance pour l'apprentissage : <http://ec.europa.eu/apprenticeships-alliance>

Son objectif est la lutte contre le chômage des jeunes.

Elle a pour objectifs de multiplier les offres d'apprentissage dans l'ensemble de l'UE et d'améliorer leur qualité,

² www.eumoveabroad.eu/ ³ www.european-mobility.eu/

grâce à un large partenariat entre les principales parties prenantes en matière d'emploi et d'éducation. Elle vise également à faire évoluer les mentalités à l'égard des apprentissages.

Erasmus+ : www.erasmusplus.fr/penelope/pages/3/Grands_principes

Cadre Européen commun de référence pour les langues : www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre1_FR.asp

Le CECR décrit les compétences en langues étrangères à six niveaux : A1 et A2, B1 et B2, C1 et C2.

Il définit également trois niveaux intermédiaires (A2+, B1+, B2+). Basé sur une recherche empirique et une large consultation, cette échelle permet de comparer des tests et des examens en différentes langues (voir la section : Le CECR et les examens de langues : une série d'outils). Il fournit aussi une base pour la reconnaissance mutuelle de certifications en langues, favorisant ainsi la mobilité éducative et professionnelle.

➔ **FORMATION DES ADULTES, FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, QUALITE**

⊕ **Constat et jalons**

Des raisons spécifiques amènent la commission à s'intéresser à la qualité des apprentissages des adultes (en parallèle de la question du financement des formations et de l'éducation des adultes). Dans de nombreux pays, le domaine de la formation/apprentissages des adultes est un secteur nébuleux qui n'affiche pas de stratégie claire ; elle apparaît comme étant le maillon le plus faible des systèmes nationaux d'apprentissages/formation tout au long de la vie. Il existe une grande diversité de cadres législatifs, politiques, de structures, d'accords de gouvernance, et de mécanismes de financement pour encadrer la formation et l'éducation des adultes. On trouve également un large éventail de priorités, contextes d'apprentissages/formation, de prestataires, d'organisations, de contenus, d'accompagnement et de résultats d'apprentissages. La mise en place de cadres de financement adaptés relève du défi dans beaucoup de pays. En outre, le taux de participation des adultes (entre 25 et 64 ans) à la formation et à l'éducation continue décroît. La qualité du personnel chargé de l'éducation et de la formation des adultes est une préoccupation commune à de nombreux pays de la communauté.

Rappelons quelques jalons de la mise en œuvre de la politique-qualité concernant la formation des adultes. La qualité de la formation des adultes a été explicitement mise sur l'agenda européen en 2006. Elle a été suivie par la mise en œuvre d'un plan d'action en 2007 axé sur la qualité des formateurs. La commission a ensuite engagé une étude portant sur les compétences-clés des professionnels de la formation des adultes en 2008.

La mise en place d'un agenda renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes en

2011 avait pour objectif de permettre à chaque adulte de développer ses compétences et aptitudes tout au long de la vie. Il a été suivi par l'initiative «Repenser l'Éducation» en 2012 dont le but était de réformer les systèmes éducatifs dans les pays de l'union européenne afin de répondre à la demande croissante en niveau de compétences plus élevé, et de réduire ainsi le chômage. Dès 2011, un groupe de travail thématique se met en place, formule en 2013 un certain nombre de recommandations et propose des outils pour développer la qualité dans la formation des adultes.

Comme pour la mise en œuvre d'autres politiques (cf. : Cadre Européen des Certifications), il s'agit de ne pas tout réinventer et d'intégrer les diverses approches dans un cadre commun cohérent, et dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie.

Recommandations du groupe de travail thématique

Les recommandations produites se déclinent en un plan d'action qui compte 3 volets :

► Le **volet 1** prévoit de compléter, assembler et ajuster les modèles qualité, les instruments et les expériences pour mieux répondre aux problématiques de l'éducation et de la formation des adultes. En termes d'action, il s'agit d'améliorer et d'adapter les dispositifs qualité, les outils et les approches principalement développés au niveau national, régional ou dans des secteurs économiques. Les organismes nationaux d'assurance qualité apparaissent comme les principaux promoteurs de ce type d'action, à même de coopérer avec un réseau de coordinateurs nationaux en charge de la mise en œuvre de l'agenda renouvelé pour l'éducation et la formation des adultes en y associant tous les acteurs-clés. Cela se traduit aussi par le développement, l'usage expérimental d'une boîte à outils conçue par le groupe de travail, une collecte et un suivi renforcés des données. Une attention particulière doit être portée à la qualité des acquis d'apprentissages des adultes dans un cadre non-formel. Des partenariats dans le cadre du programme Erasmus+ doivent fournir un support financier pour travailler sur ces actions ;

► Le **volet 2** propose de faire évoluer le cadre de référence qualité européen EQAVET de manière à soutenir la qualité des acquis des adultes en formation professionnelle et dans un cadre d'apprentissage non-professionnel, en lien plus étroit avec des prestations d'orientation tout au long de la vie et de validation des acquis antérieurs. Cela se traduit par un travail à mener par la commission européenne et les autorités nationales concernées (incluant le réseau EQAVET, les acteurs-clés dans le domaine de la formation des adultes et de la formation professionnelle) pour explorer une façon de faire évoluer le modèle EQAVET. Cela ne va pas sans une coordination plus étroite avec les programmes d'orientation tout au long de la vie et de validation des acquis d'apprentissages antérieurs. Cela peut conduire à la mise en place d'un cadre d'assurance qualité Européen plus large à l'horizon 2016-2017.

► Enfin, le **volet 3** prône l'idée d'intégrer ces ressources dans un cadre cohérent de principes, de critères et de lignes directrices communes dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie.

A terme, l'objectif est de parvenir à un cadre de références applicable à un niveau national et européen, et ce en vue de garantir une qualité de la formation tout au long de la vie.

La boîte à outils, évoquée précédemment doit permettre la mise en œuvre du volet 1 du plan d'action.

Elle comprend :

• **un cadre d'homologation des prestataires de services** de formation et d'éducation qui englobe 10 critères de qualité (cf. annexe 1.1), cadre considéré comme pouvant être utile aux responsables politiques et organismes d'homologation pour mesurer la qualité des prestataires et garantir ainsi un standard minimum en termes de prestation de formation. Il pourrait également s'avérer utile aux prestataires comme outil d'auto-évaluation de leurs propres prestations.

Des financements au niveau national et des partenariats au niveau transnational dans le cadre du programme Erasmus+ doivent permettre de tester et de faire évoluer ce cadre (cf. expériences conduites dans le cadre du programme Formation tout au long de la vie (LLP) pour élaborer le Cadre Européen des Certifications et les recommandations ECVET). Cela étant dit, il apparaît que l'homologation est une condition nécessaire mais non suffisante pour regarder de plus près la qualité de la formation des adultes. Elle doit faire partie d'une approche plus globale au même titre que la qualité des personnels, celle de la formation et des acquis d'apprentissages.

• **un projet de «checklist»** pour une politique qualité des personnels assurant ces prestations ainsi qu'une grille de compétences des personnels répartie en secteurs d'éducation et de formation ; il est clairement admis que la qualité de la formation et de l'éducation des adultes repose de loin sur la qualité des enseignants, formateurs, chargés d'orientation et professionnels en charge de la validation des acquis. Pour autant, si on reconnaît le besoin de formation initiale et continue des professionnels de l'éducation primaire et secondaire, on considère qu'il n'y pas de besoins de formation des personnels en charge de la formation des adultes. Il est souvent fait appel à des formateurs/enseignants du milieu scolaire sans que ne soient prises en compte les méthodes propres à la formation-adulte. Par ailleurs, les perspectives de carrière demeurent peu attractives.

Face à ce constat, la checklist proposée par le groupe de travail se centre sur le personnel en charge de la formation générale des adultes, et en particulier sur les écoles de la deuxième chance/écoles du soir, l'éducation populaire des adultes, les apprentissages fondamentaux et l'éducation des migrants, ces 2 derniers apparaissant comme primordiaux (cf. annexe 1.2).

Au-delà de cette checklist, une grille utilisable par les prestataires et les praticiens de la formation permet d'évaluer les compétences-clés du personnel travaillant dans chacun des sous-domaines de l'éducation des



CONCLUSION

adultes (cf. annexe 1.3). Elle peut éventuellement définir la formation continue à mettre en place à destination du personnel non qualifié mais aussi de qualifier du personnel ayant une solide expérience de la formation non-formelle et informelle dans le domaine de l'éducation des adultes.

• **une proposition d'indicateurs pour évaluer la qualité de l'éducation des adultes.** Le groupe de travail aborde la notion de critère-qualité comme les caractéristiques d'un service de formation-adulte permettant de déterminer si ce dernier répond aux exigences explicites ou implicites de ses acteurs. Les indicateurs de qualité sont entendus comme des mesures statistiques qui donnent une idée de la qualité des résultats, bien que certains indicateurs de qualité puissent donner des informations sur la qualité du processus. Ils ont pour fonction d'alimenter le débat sur l'éducation des adultes et doivent être retravaillés d'un point de vue technique et conceptuel. (cf. annexe 1.4). D'autres indicateurs relatifs à l'orientation et à la validation des acquis et de l'expérience ont également été pris en compte.

Comme pour les domaines de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, ce chantier est à positionner dans un cadre plus large, celui de la Stratégie Europe 2020 qui met l'accent sur l'acquisition des compétences fondamentales pour les adultes les moins qualifiés, par les dispositifs de type « seconde chance » et la possibilité d'acquérir un niveau supérieur de qualification. Une priorité a été donnée sur la période 2012-2014 à la mise en place de systèmes de validation de l'éducation non formelle et informelle pleinement opérationnels dont l'utilisation doit être préconisée aux adultes de tous âges, quelles que soient leurs qualifications, ainsi qu'aux entreprises et autres organisations.

Diverses initiatives pour atteindre les objectifs de la Stratégie 2020 (de nouvelles compétences pour de nouveaux emplois, et stratégies pour des compétences nouvelles et des emplois) prévoit une série de mesures concrètes pour donner aux travailleurs les qualifications requises pour les emplois d'aujourd'hui et de demain, pour mieux anticiper les besoins futurs en besoins de matière de compétences, mieux adapter les qualifications aux besoins du marché du travail et rapprocher les mondes de l'éducation et du travail. La qualité de la formation des adultes tout au long de la vie, est un des moyens pour atteindre ces objectifs.

Un autre facteur à prendre en compte est l'arrivée en Europe de migrants peu ou pas qualifiés, qu'il est nécessaire de former afin de mieux les intégrer et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par ailleurs, l'Europe est confrontée au vieillissement de sa population ; elle cherche de ce fait à la fois, à permettre aux seniors d'entretenir ou d'acquérir de nouvelles compétences avec un double objectif de maintien dans l'emploi et plus largement dans la société. La lutte contre le chômage constitue un autre enjeu. Réduire le chômage permettrait de garantir les systèmes de sécurité sociale et de retraite.

Les évolutions récentes dans les domaines de l'éducation et de la formation, telles que l'arrivée des **Mooc** (Massive online open courses) ou la multiplication des ressources pédagogiques libres, constituent de nouveaux défis pour l'Union européenne : **comment prendre en compte ces nouvelles formes d'apprentissage dans l'éducation formelle, comment garantir leur qualité ?**

Dès 2018, un système d'identification, de validation et de certification des acquis formels et non formels (dont ceux acquis dans le cadre d'un apprentissage en ligne) devrait voir le jour, c'est en tout cas ce que préconise la recommandation du Conseil du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage formel et non formel.

Les États membres sont invités à mettre en place des modalités de validation des apprentissages non formels et informels qui permettent aux citoyens de faire valider les savoirs, les aptitudes et les compétences qu'ils ont acquis grâce à l'apprentissage non formel et informel ; d'obtenir une qualification complète ou, le cas échéant, partielle, sur la base d'expériences d'apprentissage non formelles et informelles validées.

Les parties prenantes concernées, telles que les employeurs, les syndicats, les chambres de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, les organismes nationaux intervenant dans la procédure de reconnaissance des qualifications professionnelles, les agences pour l'emploi, les organisations et animateurs de jeunesse, les prestataires de services d'enseignement et de formation et les organisations de la société civile devront également participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des éléments et des principes détaillés dans ce document.

RÉFÉRENCES

Recommandation du Conseil du 24 septembre 1998 sur la coopération européenne visant à la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur (98/561/CE), JO L 270 du 7 octobre 1998.

http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11038_fr.htm

Déclaration de Bologne

www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/documents/MDC/BOLOGNA_DECLARATION1.pdf

Communiqué de Prague

www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/documents/MDC/PRAGUE_COMMUNIQUE.pdf

Communiqué de Berlin

www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/documents/MDC/Berlin_Communique1.pdf

Communiqué de Bergen

www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/documents/MDC/050520_Bergen_Communique1.pdf

Communiqué de Londres

www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/documents/MDC/London_Communique18May2007.pdf

Communiqué de Leuven

www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/conference/documents/Leuven_Louvain-la-Neuve_Communique%C3%A9_April_2009.pdf

Déclaration de Budapest

www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/Bologna/2010_conference/documents/Budapest-Vienna_Declaration.pdf

Processus de Copenhague

http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/copenhagen-declaration_en.pdf

Communiqué de Maastricht (14 décembre 2004)

http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/maastricht_fr.pdf

Communiqué d'Helsinki (5 décembre 2006)

http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/helsinki_fr.pdf

Communiqué de Bordeaux (26 novembre 2008)

http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/bordeaux_fr.pdf

Communiqué de Bruges (7 décembre 2010)

http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/brugescom_fr.pdf

Cadre européen des certifications

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:111:0001:0007:FR:PDF>

EQAVET

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Europe_et_international/58/7/CERAQ_200587.pdf

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Commission Européenne (CE), 2003c, Le rôle des universités dans l'Europe de la Connaissance, COM (2003) 58.

CE, 2004a, Rapport de la CE sur la mise en oeuvre de la recommandation 98/561/CE du Conseil du 24 septembre 1998 sur la coopération européenne visant à la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur, COM (2004) 620.

CE, 2004b, Recommandation du Conseil et du Parlement européen concernant la poursuite de la coopération européenne visant la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur, COM (2004) 642.

CE, 2005, Mobiliser les cerveaux européens : permettre aux universités de contribuer pleinement à la stratégie de Lisbonne, COM (2005) 152.

Roser Cussó, « La Commission européenne et l'enseignement supérieur : une réforme au-delà de Bologne », Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, 5 | 2006, 193-214.

ENQA European standards and guidelines

http://www.enqa.eu/wp-content/uploads/2013/06/ESG_3edition-2.pdf

FORMATION PROFESSIONNELLE

Recommandation pour l'établissement d'un cadre européen de référence pour la qualité dans l'enseignement professionnel

<http://www.eqavet.eu/gns/library/policy-documents/policy-documents-2009.aspx>

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les priorités de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels pour la période 2011-2020

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:42010Y1201%2801%29&from=FR>

Conclusions du Conseil du 15 février 2013

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/141140.pdf

Conclusions du conseil du 24 février 2014

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/141140.pdf

STAGES

<http://www.eumoveabroad.eu/>

Recommandation du Conseil pour l'établissement d'une politique qualité pour les stages du 10 mars 2014

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/lisa/141424.pdf

Recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse 2013/C 120/01

[http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013H0426\(01\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013H0426(01)&from=FR)

FORMATION DES ADULTES

Résolution du Conseil sur un agenda renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, 20 décembre 2011.

Étude de 2013 sur l'assurance de la qualité dans l'éducation et la formation des adultes et rapport du groupe de travail thématique sur la qualité de l'éducation et de la formation des adultes (disponible en anglais seulement sous le titre Final report of the Thematic Working Group on quality in adult learning, 24 octobre 2013).

CONCLUSION

RECOMMANDATION DU CONSEIL du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:398:0001:0005:FR:PDF>